

## Admission aux études de bachelor pour titulaires d'un diplôme du secondaire II étranger

### Liste indicative des documents à joindre à la demande d'admission

<b>1. Pour l'ensemble des candidat-e-s</b> <i>A télécharger dans le délai indiqué lors de l'inscription en ligne</i>	<b>Document original</b>	<b>Copie</b>	<b>Traduction certifiée conforme</b>
Demande d'admission complète et signée		X	
Curriculum vitae complet et à jour		X	
Passeport ou pièce d'identité valable (recto verso)		X	
Preuve du paiement des frais de dossier		X	
Détail des branches/cours suivis et des notes obtenues durant les trois dernières années d'études secondaires II (gymnase/lycée)		X	(X)
<i>Si vous avez déjà obtenu votre diplôme : à télécharger dans le délai indiqué lors de l'inscription en ligne</i>			
Diplôme de fin d'études secondaires II (ex. : maturité/baccalauréat)		X	(X)
<i>A envoyer par courrier postal jusqu'au 31.08 (sem. automne) / 31.01 (sem. printemps)</i>			
Diplôme de fin d'études secondaires II (ex. : maturité/baccalauréat)	X		(X)
Diplôme de langue reconnu par l'Université de Fribourg		X	

<b>2. Si vous déposez une demande d'admission tardive</b> <i>A télécharger dans le délai indiqué lors de l'inscription en ligne</i>	<b>Document original</b>	<b>Copie</b>	<b>Traduction certifiée conforme</b>
Visa ou permis de séjour (selon pays)		X	

<b>3. Si vous avez déjà effectué des études tertiaires</b> <i>A télécharger dans le délai indiqué lors de l'inscription en ligne</i>	<b>Document original</b>	<b>Copie</b>	<b>Traduction certifiée conforme</b>
Détail des notes et/ou crédits obtenus à ce jour durant vos études universitaires déjà effectuées (relevé de notes/transcript)		X	(X)
<i>Si vous avez déjà obtenu votre diplôme : à télécharger dans le délai indiqué lors de l'inscription en ligne</i>			
Diplôme(s) universitaire(s) (bachelor/master ou diplôme équivalent)		X	(X)
<i>A envoyer par courrier postal jusqu'au 31.08 (sem. automne) / 31.01 (sem. printemps)</i>			
Diplôme(s) universitaire(s) (bachelor/master ou diplôme équivalent)	X		(X)

(X) : Les traductions certifiées conformes sont nécessaires pour tous les documents qui ne sont pas rédigés en français, allemand, italien ou anglais.